



Commune de DAUBENSAND

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 juin 2020, ouverte à 19 heures 30

PRÉSENTS : Mme Estelle BRONN, Maire, Mme Caroline DINDAULT, Adjointe au Maire, M. Christophe WEISS., Adjoint au Maire, Mmes Nathalie CLAUSS, Gabrielle SCHOELLKOPF, Angélique KREISS, MM. Jérôme DAVID, Thomas STARCK, Frédéric LANG, Frédéric RUE.

ABSENT EXCUSÉ : Mme Aurélie LOHMULLER donne procuration à Mme Estelle BRONN

2020 - 30 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 02 JUIN 2020

Chaque membre du conseil ayant été destinataire d'un exemplaire, ce P.V. est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2020-31 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le compte administratif 2019 est présenté comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses de fonctionnement :	254 271,91 €
	Recettes de fonctionnement :	444 315,02 €
	Excédent de fonctionnement de l'exercice :	190 043,11 €
Section d'investissement :	Dépenses d'investissement :	76 179,99 €
	Recettes d'investissement :	76 489,34 €
	Excédent d'investissement de l'exercice :	309,35 €

Compte tenu du résultat antérieur reporté, l'excédent de clôture de 2019 se chiffre à **190 352,46 €**

Après avoir présenté le compte administratif, Mme Le Maire cède la présidence à Mme Caroline DINDAULT, et se retire de la salle.

Le Conseil Municipal, considérant la concordance avec les indications du compte de gestion, après en avoir délibéré,

APPROUVE A L'UNANIMITE

A l'issue de la délibération, Mme. Le Maire rejoint l'assemblée.

2020-32 : COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal, constatant que le compte de gestion du comptable de la commune retrace les mêmes écritures que le compte administratif, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le compte de gestion de l'année 2019 comme suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses de fonctionnement :	254 271,91 €
------------------------------------	------------------------------	--------------

Recettes de fonctionnement :	444 315,02 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice :	190 043,11 €

Section d'investissement : Dépenses d'investissement :	76 179,99 €
Recettes d'investissement :	76 489,34 €
Excédent d'investissement de l'exercice :	309,35 €

Compte tenu du résultat antérieur reporté, l'excédent de clôture de 2019 se chiffre à **190 352,46 €**

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

2020-33 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme. Estelle BRONN, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	45 863,01 €
- un excédent reporté de :	144 180,10 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	190 043,11 €
- un excédent d'investissement de :	309,35 €
Soit un excédent de financement de :	309,35 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

-RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	190 043,11 €
-AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	76 000,00 €
-RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	114 043,11 €
-RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	309,35 €

2020-34 : BUDGET PRIMITIF 2020

Mme Le Maire synthétise les différentes réflexions menées lors du débat budgétaire.

Dépenses d'investissement prévues en 2020 :

- Tondeuse autoportée : 5 500 €
- Ordinateur et matériel informatique : 4 000 €
- Rénovation bâtiment (mairie) : 10 000 €
- Voirie: 30 000
- Vérification DECI : 5 000 €

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,
Adopte le budget primitif 2020 selon la proposition qui suit :

Section de Fonctionnement :	Dépenses et recettes :	389 043,00 €
Section d'Investissement :	Dépenses et recettes :	83 000,00 €

2020-35 : IMPOTS DIRECTS LOCAUX - FIXATION DES TAUX POUR L'ANNEE 2020

Le Conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2020. Ceux-ci se déclinent comme suit :

Taxe d'habitation	12,60 %
Taxe foncière (Bâti)	2,66 %
Taxe foncière (non bâti)	35,39 %

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

2020 – 36 : DIVERS, INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des travaux de confortement par EDF des berges du contre-canal de drainage au niveau de la digue RG du Rhin.

Un débat s'en suit concernant l'agent communal. Mme le Maire expose ses rendez-vous avec la Directrice de l'association REAGIR. Un cahier des charges a été établi et M. FINDELI en a été informé. Malgré ses différents rendez-vous et une légère amélioration, l'ensemble du conseil constate que le travail effectué n'est pas de qualité. Les demandes ne sont pas respectées, l'entretien du matériel est absent, etc...

Mme le Maire contactera l'association REAGIR afin de donner suite.

Mme le Maire souhaite souscrire, au système de télé-alerte, proposé par la Préfecture, permettant, de joindre à tout moment l'ensemble des maires du département pour les prévenir d'un événement (alerte météo, crue, accident industriel etc..). Les coordonnées du Maire, des 2 Adjointes ainsi que de la secrétaire, ont été communiqués à la Préfecture.

Un rapport DECI a été communiqué par le SDEA concernant les poteaux d'incendies. Mme le Maire explique que ce rapport ne mentionne pas les puits d'incendie sur la commune. Elle contactera le SDEA pour plus d'explication. Une réunion spécifique sera programmée afin de commencer le travail DECI.

Mme le Maire a pris contact avec M. Jean-Pierre WICKERSHEIMER, Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, afin de lui expliquer que la manifestation prévue en septembre sera compliquée à organiser vu les conditions sanitaires à respecter. De plus, il risquerait d'avoir un afflux important de participants sachant qu'aucune manifestation n'est organisée aux alentours pour l'instant cette année. Elle lui fait part de l'avis défavorable émis par l'ensemble des conseillers lors du précédent conseil et lui demande de se rapprocher de la Préfecture pour un accord.

Mme le Maire annonce l'ouverture de la bibliothèque à partir du 24 juin 2020. La mise en place d'un « drive » de location de livres sera mis en place afin d'éviter tout regroupement.

Concernant le fleurissement 2020, un jury passant dans le village habituellement, ne pourra pas avoir lieu cette année vu les conditions sanitaires. M. Thomas STARCK propose que les habitants votent par correspondance (courrier ou formulaire mis en ligne sur le site) pour : le prix d'honneur, d'excellence, le 1^{er} et le 2^{ème} prix. Concernant les prix d'encouragement, un jury communal les attribuera.

Plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire clôt la séance à 21 heures.